



Les artisans du bois neuchâtelois



Fils d'agriculteur, Jacques Besancet a été attiré très tôt par les métiers du bois. Son virus du voyage lui a fait visiter plusieurs pays: Australie, Asie, USA, Amérique du Sud, Canada, Bolivie, Pérou... De ces voyages, dont il considère l'expérience comme une maîtrise fédérale, il a appris à vivre dans des conditions extrêmes, à se concentrer sur l'essentiel, à trouver rapidement des solutions à des problèmes. Parallèlement à ses engagements associatifs, enthousiaste, il gère sa menuiserie. Il a siégé au Grand Conseil durant 3 législatures, ce qui l'a ensuite propulsé à la tête de l'Association Neuchâteloise des Menuisiers, Charpentiers, Ebénistes et Parqueteurs (ANM). Défendre les intérêts de la profession donne pleinement sens à sa fonction. Sans langue de bois, il nous parle de son association et de ses enjeux.

Formation et promotion des métiers

La formation, c'est un des chevaux de bataille de l'ANM. Il faut assurer de la relève qualifiée. Ainsi, nous avons activement travaillé à la mise en place des ordonnances sur la formation professionnelle initiale de nos métiers, afin que l'examen final puisse être identique dans toute la Suisse. Nous sommes présents à Capa'Cité; nous participons au forum des métiers organisé conjointement avec l'office des apprentissages. Récemment, le centre scolaire de Colombier et environs (Cescole) nous a contactés pour l'organisation de visites dans les entreprises; je me réjouis de cette prise d'initiative, qui peut déboucher sur des demandes de stages et des contrats d'apprentissage.

Les menuisiers et ébénistes sont formés à Colombier, les charpentiers à Tolochenaz. En bonne intelligence, nous travaillons avec l'association jurassienne pour l'organisation de la formation supérieure dans les métiers de la menuiserie (la théorie dans le Canton de Neuchâtel et la pratique dans celui du Jura, la taille de nos cantons respectifs nous y contraignant).

Notre association cantonale a aussi réalisé le film « du bois et des hommes » pour promouvoir les différentes professions de la filière bois dans son entier (cf www.anm.ch > les formations). En m'adressant à un jeune intéressé à notre métier, j'aime lui dire: « Un arbre devient maison. Une planche devient meuble. ».

Les collectivités publiques doivent miser sur les entreprises locales

Lorsque j'étais député au Grand Conseil, j'avais thématiqué le sujet. Le surcoût possible d'un mandat

attribué à un corps de métier local peut être largement compensé par les bénéfices indirects tirés par l'adjudicateur des travaux. Attention, je ne veux pas dire qu'il faille payer x % plus cher les corps de métiers neuchâtelois que ceux des autres cantons. Mais dans leurs calculs, les collectivités devraient aussi tenir compte de l'impact d'une entreprise formatrice employant de la main d'œuvre locale, qui consomme local et qui paie des impôts dans le canton.

« Menuisier », un titre à ne pas galvauder

Irrité, j'observe que certains corps de métier ou des particuliers usurpent le titre de Menuisier pour décrocher des boulots. Par exemple, des agriculteurs sans formation proposent des services de menuiserie dans des hangars, subventionnés par l'Etat. Autre exemple, des entreprises actives dans des domaines d'activités complémentaires à celui de la menuiserie emploient des menuisiers et se targuent d'en avoir, alors qu'ils les rétribuent à des conditions moins généreuses que celles de la convention collective romande en vigueur dans la branche, une des CCT les plus attractives de Suisse.

Promouvoir le Canton de Neuchâtel

Je suis membre du comité de construction romande, une association intercantonale qui défend les intérêts de l'industrie romande de la construction. Cette dernière a comme objectif de favoriser l'émergence de positions et de projets communs. En faisant partie de ce comité, j'ai réalisé qu'à travers des lobbyings intercantonaux, nous devenons également des ambassadeurs de nos régions. Aussi, je profite de ces contacts pour relayer les préoccupations du Canton de Neuchâtel en termes de mobilité routière et ferroviaire.



Donner de l'avenir à la menuiserie

Pour donner des perspectives à nos CFC et à nos employés, nous devons continuer à produire chez nous. Il faut veiller à ce que les menuisiers ne deviennent pas seulement des installateurs et des monteurs. Dans la production de fenêtres, nous devons gagner la bataille par rapport à nos concurrents des pays de l'Est. Le 1/3 du territoire neuchâtelois est couvert de forêts. Il faut valoriser ce bois, le travailler, en faire du « made in Neuch » pour l'utiliser ensuite aux quatre coins du canton.

Encore permis d'aller bosser ?

Sans exagérer, voici les permis qu'il faut détenir pour effectuer notre job: permis pour traiter les charpentes, pour conduire un clark, pour s'équiper d'un harnais de sécurité, pour utiliser une tronçonneuse, pour attacher les charges sur les véhicules, pour traiter les guêpes... Sûr, j'en oublie! Sur les factures, nous devons même encore mentionner la provenance des bois. A force d'édicter les directives, on va à l'encontre du bon sens. Délivrera-t-on un jour un permis pour aller bosser ???

Les avantages du bois dans la construction

Positionner le bois par rapport au béton. Voilà un gros défi de notre profession. Et pourtant, le bois ne manque pas d'arguments en sa faveur! Une nouvelle fois, je tape sur le clou. Le bois est un excellent isolant thermique et phonique. A isolation égale, la maison bois permet une économie d'énergie plus importante et assure du confort pour les occupants tout au long de l'année. Le bois, matériau durable et écologique, laisse libre cours à la créativité. Même si ça paraît paradoxal, le bois présente une excellente tenue au feu. Enfin il résiste bien aux secousses sismiques.

> Charles Constantin
Secrétaire patronal UNAM

Le mois prochain:
Femmes PME Suisse Romande

Chiffres-clé

- Nombre de membres ANM: 50
- Nombre d'EPT travaillant auprès des membres de l'ANM: 400
- Nombre d'apprentis employés par les membres de l'ANM: Environ 60 par année
- Masse salariale totale des employés ANM: CHF 20 millions
- Premier salaire d'un menuisier après le CFC: CHF 5'207 CHF par mois